AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1723
FR0000121881-FS0669

12 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HAVAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 novembre 2013, la société Parvus Asset Management (UK) LLP[1] (7 Clifford Street, Londres W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 novembre 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société HAVAS et détenir, pour le compte desdits fonds, 32 519 645 actions HAVAS représentant autant de droits de vote, soit 8,11% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HAVAS sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir un contrat « equity-swap » à dénouement en espèces, sans échéance prévue, représentant 6 901 472 actions HAVAS (sur la base d'un delta de 1 au 5 novembre 2013), prises en compte au titre de l'assimilation dans le premier alinéa.

[1] La société Parvus Asset Management (UK) LLP agit en qualité d' «investment manager» pour le compte des fonds dont elle assure la gestion.
[2] Sur la base d'un capital composé de 401 034 044 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.